



GRAND CONSEIL

Bistrot social: la droite monte au créneau

Le Grand Conseil a largement accepté hier une résolution de la droite. Elle demande au Conseil d'Etat de tenir compte du refus catégorique de la population lausannoise d'autoriser l'exploitation d'un café social et d'un local d'injection. Le texte de l'UDC Pierre-Yves Rapaz a été accepté par 67 oui contre 38 non et 27 abstentions. «On vient par la bande pour imposer un projet de bistrot social. La volonté exprimée par le peuple à 54,6% en juin 2008 est bafouée, de même que l'autonomie communale lausannoise», a protesté le député.

Les élections du Conseil fédéral s'invitent dans la politique cantonale, a relevé le radical Marc-Olivier Buffat. Un socialiste romand succédera peut-être à Micheline Calmy-Rey, a-t-il relevé. Cela nous vaut l'annonce intempestive de la prise en main par le canton du bistrot social, un serpent de mer lausannois et un nouveau désaveu du socialiste Jean-Christophe Bourquin, a-t-il déploré, développant une interpellation.

Les Lausannois se sont opposés au «shootoir», mais pas forcément au bistrot social, a rappelé le député Yves Ferrari (Verts), également président de la commission en charge de cet objet au Conseil communal. La Municipalité a remis l'ouvrage sur le métier, car il faut répondre à la problématique des toxicomanes sur la place de la Riponne, a renchéri le socialiste Grégoire Junod. Tout en concédant une certaine précipitation, le chef du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) Pierre-Yves Maillard a contesté tout effet d'annonce. Il a protesté contre les «allusions déplacées» de Marc-Olivier Buffat quant au calendrier des élections fédérales.

Il n'y a aucune arrière-pensées, nous avons l'intime conviction de respecter la volonté du peuple. On ne peut pas rester sans réaction devant la situation à la Riponne, a-t-il expliqué. Le «bistrot social» est une alternative souhaitable. Il permet d'orienter vers une thérapie les toxicomanes qui ne veulent pas forcément de l'abstinence prônée à droite.

La Municipalité de Lausanne reste leader dans le dossier, même si elle a demandé un partenariat avec un organisme mandataire du DSAS, la Fondation des Oliviers, qui collaborera avec la fondation vaudoise contre l'alcoolisme et la division Abus de substance du CHUV. La ville garde son préavis et le débat aura lieu au Conseil communal, a souligné le conseiller d'Etat ATS.